



Votre contrat de prévoyance

Les étapes à réaliser pour finaliser
votre adhésion



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous être utile.

Banque & Assurances

Chère cliente, cher client,

Vous avez choisi d'adhérer au contrat ☐ Sécur'Famille 2 ☐ Prévoyance Pro
☐ Protection Homme Clé. Nous vous remercions pour votre confiance.

- Plus que **quelques étapes** et votre **contrat pourra prendre effet*** (sous réserve de l'acceptation de l'assureur BPCE Vie). Pour cela, il convient de **réaliser les actions suivantes dès que possible**.



Signez votre bulletin d'adhésion

- en vous connectant à **votre espace personnel** dans la rubrique « Demandes en cours ».
- Pour un contrat **Protection Homme Clé**, accédez à l'espace de signature depuis le lien indiqué par email.



Réalisez votre parcours médical de la façon suivante :

1. **Complétez votre fiche de santé** en ligne grâce au lien reçu par email et au mot de passe provisoire reçu par SMS. (À noter : l'identifiant correspond à votre numéro de contrat qui figure sur votre bulletin d'adhésion).
 2. **Signez votre fiche de santé** en suivant les indications.
 3. **Pensez à vérifier dans votre espace personnel**, le statut de votre parcours médical. Des informations ou examens complémentaires pourraient vous être demandés. Vous recevrez une notification par email vous invitant à aller consulter votre espace personnel sur le portail médical.
-  Dans la rubrique «**Mon compte**», vous pouvez cocher le canal SMS afin de recevoir les notifications de l'assureur sur l'avancement de votre dossier.
4. **Votre contrat prendra effet***, à l'issue du parcours médical. Sous réserve de l'acceptation de l'assureur. Et vous recevrez votre certificat adhésion.



Si ces actions ne sont pas réalisées dans les 30 jours suivant la date de demande d'adhésion, **vosre demande d'adhésion sera annulée**.

Le service client est à votre disposition pour toute demande d'information et pour vous accompagner durant le parcours médical à l'adresse mail suivante : **assur-map-mesformalitesmedicales@bpce.fr**

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

* Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur.

Sécur'Famille 2, Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats distribués par les établissements Caisse d'Epargne et assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Vie - Société anonyme au capital social de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE - Société Anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris n° 493 455 042 - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100 (www.orient.fr).

Crédit photo : iStock

